



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 84008

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la pénurie du nombre de médecins du travail dans certains territoires, ce qui enfreint la mise en œuvre des objectifs assignés par la médecine du travail en France. En Lorraine en 2012, les quelques 505 000 salariés suivis dans les 11 centres interentreprises de santé au travail l'étaient par 156,65 médecins en équivalent temps plein, ce qui revenait à confier à chacun en moyenne 3 217 salariés pour assurer tant les visites périodiques que celles de pré-reprise, de reprise et les visites occasionnelles. Un médecin du travail a également dans ses missions, l'animation et la coordination des équipes pluridisciplinaires et les interventions dans les entreprises pour les actions de prévention collective, la rédaction et le suivi des fiches d'entreprise. Or nombreux médecins du travail ont plus de 50 ans et sont même parfois déjà en cumul emploi/retraite. La tendance actuelle est défavorable et le recrutement de nouveaux médecins pâtit cruellement du manque de candidats ou d'ouverture de postes d'internat. Pour répondre à cette situation des aménagements et des exonérations sont accordés par la Direction régionale de santé au travail, intégrée à la Direccte. C'est ainsi que la visite périodique ne se fait plus que tous les deux ans voire sur autorisation spéciale tous les 36 mois voire 48 mois, sous réserve qu'une visite intermédiaire soit assurée par un(e) infirmier/ère spécialisé(e) du service. Une période plus courte est néanmoins maintenue pour les salariés travaillant de nuit (tous les 6 mois) et pour les salariés travaillant en ambiance ionisante (annuelle). Le flux reste cependant très tendu et les difficultés ne vont cesser d'accroître dans les années à venir. Aussi il souhaite savoir si de nouvelles mesures vont être mises en œuvre par le ministère pour pallier ce déficit de médecins du travail, notamment dans les territoires où la pénurie est très importante et ce afin que les salariés puissent bénéficier d'un suivi médical adéquat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84008

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4842